

# **Conseil municipal du 26 Février 2016**

L'An Deux Mille seize et le 26 février à 20 H 00,

Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Date de convocation du Conseil : le 22 février 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14                      Représentés : 0              Votants : 14

Présents : Jean-Paul AGERON - Dominique CLARIN - Gérard CARRIER - Gérald BERRUYER - François DELBOS - Catherine BERRUYER - Ludovic MARTINEZ - Jacques HABRARD - Isabelle BATY - Audrey DEJEAN - Cyril MUGUET - Séverine CHAMPON - Francine CHENAVAS - Marie MOULIN.

Secrétaire de séance : Marie MOULIN

## **Délibérations :**

- **Vote du Compte Administratif 2015 du BUDGET COMMUNAL :**

Le Conseil municipal,

Examine le Compte Administratif 2015 du budget principal présenté par Dominique CLARIN

### **Section de Fonctionnement :**

Recettes : 952 058.88 Euros

Dépenses : 805 596.83 Euros

Excédent : 146 462.05 Euros

+ Résultat de clôture reporté à la fin de l'exercice 2014. R002 : 49 345.91 Euros

**= Résultat de clôture 2015 : 195 807.96 Euros.**

### **Section d'investissement :**

Recettes : 1 005 371.32 Euros.

Dépenses : 735 749.90 Euros

Excédent : 269 621.42 Euros

+ Résultat de clôture reporté à la fin de l'exercice 2014. R001 : 144 484.55 Euros

**= Résultat de clôture 2015 : 414 105.97 Euros.**

APPROUVE, à l'unanimité des votants, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,  
DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

- **Approbation du Compte de Gestion 2015 de la commune de Marcilloles.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2015 de la commune de Marcilloles dressé par le Comptable public.

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants aux bilans de l'exercice 2015 en recettes, en dépenses et en ce qui concerne les opérations d'ordre,

Le Conseil Municipal :

**DECLARE à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

- **Vote du Compte Administratif 2015 du LOTISSEMENT « LE CHAMBARAN »**

Le Conseil municipal,

Examine le Compte Administratif 2015 du Lotissement le Chambaran présenté par Dominique CLARIN

Section de Fonctionnement :

Recettes : 0 Euros

Dépenses : 0 Euros

Section d'investissement :

Recettes : 0 Euros.

Dépenses : 0 Euros

APPROUVE, à l'unanimité des votants, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,  
DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

- **Approbation du Compte de Gestion 2015 du lotissement le Chambaran**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2015 du lotissement le Chambaran dressé par le Comptable public.

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants aux bilans de l'exercice 2015 en recettes, en dépenses et en ce qui concerne les opérations d'ordre,

Le Conseil Municipal :

**DECLARE à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion du lotissement le Chambaran, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

- **Projet d'élaboration du Document Unique (D.U.) de la collectivité et demande de subvention au Fonds National de Prévention :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n°84-63 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 qui crée le Fonds National de Prévention (F.N.P.) auprès de la C.N.R.A.C.L., afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'initier les démarches de prévention au sein des collectivités,

Considérant les financements possibles que ce Fonds Nationale de Prévention peut attribuer aux collectivités qui s'engagent dans cette démarche,

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité :

- en faveur du lancement de la procédure d'élaboration du Document Unique (D.U.), qui recense les risques professionnels et les moyens de prévention des 12 agents de la collectivité,

- et autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention, à signer en son nom la convention qui lui sera proposée, et à entreprendre toute démarche en vue de percevoir cette subvention.

- **Désignation des représentants communaux participant aux groupes de travail thématiques du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.)/**

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de Bièvre Isère n°15-12-N2 du 10 décembre 2015 et n°260-2015 du 15 décembre 2015 relatives à la définition des modalités de collaboration entre les communes et l'E.P.C.I.,

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la Communauté de Bièvre Isère a prévu de réunir des élus de chaque commune membre au sein de quatre commissions thématiques : « environnement », « habitat et urbanisme », « économie-commerce », et « déplacements-mobilité ». Leurs réflexions et analyses permettront d'alimenter un document majeur du P.L.U.I., le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.). Ces groupes de travail seront réunis à plusieurs reprises avant mars 2017, date à laquelle le P.A.D.D. devrait être adopté.

Ainsi informé, le Conseil Municipal se concerta et décide de nommer les conseillers suivants dans les groupes de travail :

	Titulaires :	Suppléants :
PLUI environnement :	Mme Dominique CLARIN	Mme Marie MOULIN
PLUI habitat et urbanisme :	Gérard CARRIER	Mme Marie MOULIN
PLUI économie-commerce :	Jean-Paul AGERON	Mme Dominique CLARIN
PLUI déplacements-mobilité :	Gérard BERRUYER	François DELBOS

- **Convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux avec la S.P.A. du Nord-Isère pour 2016 :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux errants que propose la S.P.A. du NORD-ISERE.

La cotisation annuelle de la commune est établie sur une base forfaitaire identique à 2015, de 0,32 € par habitant, soit une cotisation 2016 de 0,32 € x 1.062 habitants = 339,84 €.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **décide d'accepter** à l'unanimité la convention fourrière 2016 proposée par la S.P.A. Nord-Isère, pour un montant de 339,84 € T.T.C.-

- autorise le Maire à signer et à retourner à la S.P.A. Nord-Isère le mémoire 2016 sur la base de 0,32 € par habitant.

- **Financement des travaux de ravalement de Monsieur Guillaume PEYREBRUNE dans le cadre de « l'opération façades » commerce VIVAL:**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'examiner la demande de subvention de Monsieur Guillaume PEYREBRUNE qui a refait la façade de son commerce VIVAL, au n°19 place Saint-Nicolas, en décembre dernier. Le montant des travaux éligibles à l'opération façades s'élève à 1.944,00 € T.T.C.-

Monsieur PEYREBRUNE peut bénéficier d'une subvention communale à hauteur de 30% de la dépense retenue plafonnée à 2.286,74 €, et d'une subvention régionale correspondant également à 30% de la dépense retenue et plafonnée à 1.800 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de subventionner les travaux de ravalement de façades de Monsieur Guillaume PEYREBRUNE.

- S'engage à lui régler une subvention équivalant à 30% du montant de travaux éligibles à l'opération façade, soit une somme de 583,20 €. Cette somme sera mandatée à l'article 6574 du budget communal 2016, sur présentation d'une facture acquittée.

- Incite Monsieur Guillaume PEYREBRUNE à déposer, en parallèle, un dossier de demande de subvention auprès du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (F.I.S.A.C.).

- **Prise en charge des frais d'entretien du véhicule de Sabine et Didier RENARD :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de prêt d'honneur formulée par Didier et Sabine RENARD pour des réparations obligatoires sur l'unique véhicule du foyer. Le devis du garage S.A.R.L. FLACHER s'élève à 494.53 € TTC et concerne un changement de courroie de distribution sur un véhicule diesel.

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du C.C.A.S. de ce jour,

Les membres du Conseil Municipal délibèrent et décident à l'unanimité :

- **de prendre en charge** la facture relative au devis n°3190 présentée par le garage S.A.R.L. FLACHER de Marcilloles, pour les époux RENARD Didier et Sabine, d'un montant de 494,53 € TTC, par un mandat du montant correspondant à l'article 274 du budget communal 2016.

- **d'établir un échéancier de remboursements** qui devra être agréé par Monsieur et Madame Didier RENARD, comprenant, à leur demande, 4 mensualités :

1ère mensualité au 31 mars 2016 : ..... 119,53 €

2ème mensualité au 30 avril 2016 : ..... 125,00 €

3ème mensualité au 31 mai 2016 : ..... 125,00 €

4ème et dernière mensualité au 30 juin 2016 : ..... 125,00 €

- **Caractéristiques du prêt de refinancement – rachat de l'emprunt CRCA pour les travaux du gymnase :**

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier dernier, décidant de recourir à un emprunt de la BANQUE POSTALE de 280.000 € au taux fixe de 1,72 % sur 15 ans, afin de procéder au refinancement de l'emprunt contracté en 2013 pour les travaux de rénovation du gymnase,

Après avoir pris connaissance de l'offre de refinancement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées, proposées par la BANQUE POSTALE,

Et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **d'accepter le prêt MON507343EUR de la BANQUE POSTALE dont les caractéristiques suivent :**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt: 280.000 €

Durée du contrat de prêt: 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'en 2031. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant: 280.000 €

Versement des fonds: A la demande de l'emprunteur jusqu'au 01/04/2016 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel: Taux fixe de 1,72 %

Base de calcul des intérêts: Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêt : Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement: Echéances constantes

Remboursement anticipé: Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement: 0,20 % du montant du contrat de prêt

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle de la BANQUE POSTALE relative au contrat de prêt dont les caractéristiques sont décrites ci-dessus et à effectuer toutes démarches nécessaires auprès de la BANQUE POSTALE pour le déblocage des fonds.
- 

### **Questions et informations diverses :**

Validation du devis de formation au secourisme pour le personnel des écoles.

Formation de Nicolas et Hervé à la sensibilisation aux produits phytosanitaires.

Information aux conseillers sur le vote du compte de gestion et compte administratif du CCAS

Comptes rendus des commissions de la communauté de commune :

- Commission maintenance
- Commission culture et sport
- Commission économie
- Commission Famille et solidarité

Présentation de chacune des commissions suite à l'entrée du Pays Saint Jeannais dans Bièvre Isère Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.